



Communiqué de presse : Erasmus+ finance des prêts pour les étudiants français en master d'un montant total de 30 millions d'euros

Publié le 02/12/2015



Erasmus+

Les titulaires d'un diplôme universitaire pourront désormais bénéficier de nouveaux prêts pour un montant de 30 millions d'euros, accordés aux étudiants en master dans le cadre du programme de prêts Erasmus+ pour les masters de l'UE.

Le programme de prêts Erasmus+ pour les masters propose aux étudiants français de nouveaux prêts d'un montant total de 30 millions d'euros. Ce programme est le résultat d'un contrat de garantie signé aujourd'hui par le Fonds européen d'investissement (FEI) et la Banque française BPCE, avec le soutien du programme Erasmus+ de l'UE. Les prêts seront accordés aux diplômés français qui préparent un master dans l'un des 33 pays participant au programme Erasmus+, ainsi qu'aux étudiants originaires de ces pays qui viennent en France pour poursuivre des études de master.

Le commissaire Tibor Navracsics a déclaré à ce sujet: «Créer de nouvelles possibilités pour les jeunes talents revient à investir dans l'avenir de l'Europe. Les nouveaux prêts Erasmus+ pour les masters en France sont un moyen innovant de favoriser la mobilité des étudiants à travers l'Europe, et de permettre à nos jeunes d'acquérir de nouvelles compétences et d'élargir leur expérience.»

Le programme de prêts Erasmus+ pour les masters facilite l'accès des étudiants à des prêts pouvant aller jusqu'à 12 000 euros pour un master d'un an ou jusqu'à 18 000 euros pour un master de deux ans poursuivi à l'étranger. Ce programme s'inscrit en complément du programme bien établi d'échanges Erasmus+ à court terme et constitue pour les jeunes diplômés un moyen facile et abordable de financer leurs études à l'étranger, quels que soient leur origine sociale ou leur domaine d'étude.

Le programme permet aux étudiants de bénéficier de conditions de prêt avantageuses, grâce à la garantie



d'Erasmus+, qui répartit les risques entre la banque et la Commission européenne. Cela signifie que les étudiants peuvent demander un prêt sans avoir besoin de garantie, bénéficier de taux d'intérêt compétitifs et utiliser une option de remboursement différé.

Le contrat conclu avec la BCPE est le second contrat signé dans le cadre du programme de prêts Erasmus+ pour les masters. Si les universités françaises sont déjà des acteurs importants de la mobilité des étudiants en Europe, les prêts BCPE les aideront à continuer d'étendre leur offre actuelle.